



Délibération du conseil municipal du 10 avril 2026

Objet : **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CROLLES AU SEIN DU
COMITE SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE – TE38**

L'an deux mil vingt-six, le 10 avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 03 avril 2026

PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Laure FAYOLLE, Sylvaine FOURNIER, Charlotte LABEYRIE, Françoise LANNOY, Barbara LUCATELLI, Rebecca NALLET, Clémentine POURADIER-DUTEIL, Sophie PROUTIERE-GRANGEAT, Caroline RENOUF, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Adrien EDUARDO-PEDONE, Didier GERARDO, Sébastien KEJIKIAN, Patrick LEPENDEN, Marc LIZERE, Philippe LORIMIER, Philippe MAROT, Serge POMMELET, Eric ROETS.

Présents : 23
Représentés : 6
Absents : 0
Votants : 29

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Laetitia FAURE (pouvoir à Philippe LORIMIER), Annie FRAGOLA (pouvoir à Annie TANI), Solenn GOASDOUE (pouvoir à Charlotte LABEYRIE).

MM Adelin JAVET (pouvoir à Adrien EDUARDO-PEDONE), Alexandre LEOPOLD (pouvoir à Patrick AYACHE), Richard PEROT (Françoise LANNOY).

ABSENTS :

M. Patrick AYACHE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-21, L5721-2,

Considérant les statuts de Territoire d'Energie 38 (ci-après TE38) ;

Considérant l'adhésion de la commune à TE38,

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

En application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

Monsieur le Maire sollicite donc le dépôt des candidatures.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Crolles 2026, Agir pour demain ! : M. JAVET (titulaire), M. CRESPEAU (suppléant)
- Vivre Crolles : M. BONAZZI (titulaire), M. LEOPOLD (suppléant)

Délibération n°50-2026-2026 du 10 avril 2026, Page 2 sur 2

Le secret du scrutin ayant été levé, il est procédé au vote à main levée et à la majorité absolue.

- M. JAVET (titulaire) : 5 voix ; M. CRESPEAU (suppléant) : 5 voix
- M. M. BONAZZI (titulaire) : 21 voix ; M. LEOPOLD (suppléant) : 21 voix
- 3 abstentions

A l'issue du vote, sont désignés au sein du comité syndical de Territoire d'énergie TE38, à la majorité absolue des voix :

M. BONAZZI (titulaire) et M. LEOPOLD (suppléant)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

14 AVR. 2026

Crolles, le
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Pour le Maire absent

le 1^{er} Adjoint

Le secrétaire de séance
Patrick AYACHE

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.